

**ASTTI**

Schweizerischer Verband für Übersetzen, Terminologie und Dolmetschen
Association suisse de traduction, de terminologie et d'interprétation
Associazione Svizzera per la traduzione, la terminologia e l'interpretazione
Associazione svizzera da traduzzion, da terminologia e d'interpretaziun

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine des prestations linguistiques

Prise de position de l'ASTTI

Depuis quelques années, la traduction automatique fait les grands titres des médias, comme le domaine de l'intelligence artificielle dans son ensemble. Les récents logiciels de traduction automatique produisent des résultats qui suscitent un enthousiasme général. Se fiant aux promesses de leurs concepteurs et espérant ainsi voir ces outils produire vite et à peu de frais des traductions de haute qualité, le public tend de plus en plus à s'en servir au lieu d'attribuer des mandats à des prestataires linguistiques.

En tant qu'association professionnelle défendant les intérêts des milieux de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation, l'ASTTI suit cette évolution avec attention. Dans ces métiers, cela fait déjà des décennies que l'on utilise des outils numériques pour augmenter la qualité et l'efficacité : par exemple des bases de données terminologiques ou des corpus numériques de textes (des « mémoires de traduction »). Mais les logiciels de traduction automatique de nouvelle génération ne sont plus de simples aides pour les professionnelles et professionnels de la traduction, ils sont conçus pour rendre leurs métiers superflus.

Dans cette prise de position, l'ASTTI entend faire réfléchir à l'utilisation des logiciels de traduction automatique et montrer que l'apport des prestataires linguistiques est et restera à l'avenir indispensable à la qualité des traductions et des services d'interprétation. La traduction automatique convient sans doute tout à fait à certaines utilisations et permet dans bien des cas de se faire une idée suffisante du contenu d'un texte rédigé en langue étrangère ; mais si vous avez besoin d'une prestation linguistique de haute qualité, les produits de l'automation, qui se heurtent inévitablement à des limites de fiabilité, ne répondront pas à vos exigences. Pour des traductions fiables, la machine ne peut pas remplacer une personne du métier.

La machine réduit la langue à une opération de calcul

Les mots peuvent être représentés par des signes numériques, et les relations entre les mots peuvent être décrites par des paramètres numériques. On comprend dès lors qu'il soit possible de tirer d'opérations de calcul des prédictions sur les successions de signes correspondant probablement, dans une langue cible, à celles de la langue source. Ce procédé sert de base à la plupart des outils de traduction automatique dont on dispose aujourd'hui. Les textes fournis par les logiciels sont le résultat d'une recombinaison de signes obtenue de manière purement calculatoire.

Cependant, le processus de la traduction ne se laisse pas réduire à une méthode mathématique. La machine ne peut pas juger si le texte qu'elle a produit est une bonne traduction du texte de départ. C'est une faille de taille, que les développeurs ne reconnaissent pas volontiers mais dont ils sont conscients. Depuis quelque temps, la branche de l'IA investit quelque peu dans des modèles visant à évaluer les textes des logiciels de traduction. Mais la vérification d'une traduction automatique par une machine est en soi un procédé d'autoréférencement qui s'épuise dans l'ajout d'une seconde séquence de calcul à la première, sans résoudre le problème de fond. Sans l'intervention d'une personne humaine apte à contrôler le résultat, rien ne garantit qu'un texte cible produit par une machine est bien une juste traduction d'un texte source.

Les fournisseurs qui prétendent pouvoir garantir la même qualité que les traductrices, les traducteurs et les interprètes ne pourront donc pas tenir leurs promesses. C'est une impossibilité fondamentale. Elle ne dépend pas du modèle utilisé (basé sur des règles, sur des statistiques, neuronal, génératif via des *large language models*...), ni de la possibilité pour le logiciel « d'apprendre par lui-même », ni de l'ampleur des bases de données, ni encore de la complexité des paramètres et des algorithmes. Pour le moment tout au moins, rien n'indique que l'avance technologique pourra résoudre le problème qui réside dans l'incapacité des logiciels de

traduction à juger si une séquence de mots représente effectivement une traduction adéquate. C'est pourquoi la traduction et l'interprétation sont des domaines qui se dérobent à une automatisation complète.

La traduction par l'être humain est plus complexe qu'un calcul

La traduction humaine n'est pas le résultat d'un calcul. C'est un processus cognitif très complexe dans lequel une personne, grâce à une large compréhension d'un texte de départ (langue, langage, thème, culture, style, contexte de genèse, visée de communication) et en puisant dans son savoir et son expérience, est à même de choisir parmi de nombreuses solutions la forme d'expression qui convient le mieux. Toutes ces dimensions sont mises à contribution.

Ainsi, dans la traduction d'une publicité pour un produit, par exemple, il ne suffit pas de reporter correctement le message dans la langue cible : il faut encore adapter des formules d'adresse, des références à des réalités extra-langagières, des jeux de mots ou même des éléments de la structure du texte pour éviter de susciter l'incompréhension ou l'irritation des destinataires ou de sombrer dans le ridicule. Quand il s'agit d'interprétation judiciaire, il est nécessaire, pour une transposition adéquate, de tenir compte de signaux en dehors de ce qui est dit, spécifiques à une culture, exprimés par exemple dans le langage corporel ou l'accentuation des mots.

Seule une telle compréhension permet de choisir la traduction appropriée à chaque message. Et il n'est pas rare que cette traduction humaine conduise à déceler, dans la matière source, des erreurs et des incohérences qu'il sera ensuite possible de corriger. En ce sens, la traduction et l'interprétation sont toujours aussi des activités de transmission d'un savoir et d'une culture, qui conduisent à des découvertes, déploient des effets communicatifs et esthétiques et contribuent à préserver la vie des langues et dans la langue.

Il faut des pros de la langue pour assurer la qualité

Les mandants tels que les entreprises ou les institutions courent des risques considérables à se reposer exclusivement sur la traduction automatique. Selon le contenu, un texte faillible peut avoir, par exemple, des conséquences sur la santé ou la sécurité, ou des incidences juridiques dans les domaines de la responsabilité civile, de la protection des données ou du droit d'auteur, avec les risques de réputation que cela implique. Le texte de la machine doit donc toujours être contrôlé par un prestataire linguistique, ce qu'on appelle la « post-édition ». Il faut savoir que c'est un plus grand travail que la simple relecture d'une traduction produite dès le départ par un être humain, justement parce que les logiciels font abstraction de tous les niveaux de traduction décisifs qui ne se laissent pas réduire à des opérations mathématiques. Dans une perspective de qualité comme d'efficacité, il vaut mieux recourir à un humain pour tout le processus de traduction.

Les traductrices et les traducteurs ainsi que les interprètes disposent de vastes compétences linguistiques, techniques et culturelles, acquises au cours de leur formation, de leur pratique professionnelle et au fur et à mesure de leur formation continue ; leur niveau de professionnalisme et de spécialisation dans leur domaine est donc élevé. Ils possèdent en outre des connaissances approfondies des outils numériques et peuvent ainsi indiquer à leur clientèle quand et dans quelle mesure il est judicieux d'utiliser des instruments de traduction automatique. Les échanges avec les personnes mandantes, ainsi qu'avec les autrices et auteurs des textes sources, font partie de leur travail, tout comme la relecture et la correction en interne et l'observation de normes éthiques professionnelles, par exemple dans le domaine de la protection des données. Tout cela leur permet de garantir une qualité et une fiabilité élevées de leurs prestations.

Comme par le passé, c'est auprès de linguistes professionnels que la clientèle qui a besoin d'une traduction ou d'une interprétation sera le mieux servie. Elle trouvera là la garantie d'une solution sur mesure, adaptée à ses besoins, sachant que toute prestation linguistique a pour but d'ajouter de la valeur aux activités et aux objectifs de la personne qui confie le mandat.

L'ASTTI s'engage activement pour la préservation de ce savoir-faire et pour garantir un niveau élevé de professionnalisme dans le domaine de la transposition linguistique. Cela implique également de promouvoir des conditions de travail adéquates, pour que ces métiers importants restent attrayants à l'avenir.

Au service des mandantes et des mandants, l'ASTTI présente sur sa page d'accueil un répertoire dédié à la recherche de linguistes certifiés dans différents domaines et combinaisons de langues (www.astti.ch).

Association suisse de traduction, de terminologie et d'interprétation (ASTTI)

Depuis qu'elle a été fondée en 1966, l'ASTTI a pour objectif de défendre les intérêts de la branche des prestataires linguistiques. Aujourd'hui comme hier, cette défense d'intérêts et la promotion des métiers de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation sont au cœur de ses objectifs statutaires. L'ASTTI est aussi la seule association professionnelle d'envergure nationale et suprarégionale qui met en réseau les professionnelles et professionnels de la langue, entretient leurs relations avec les institutions et contribue à la formation continue de ses membres. Par sa procédure d'adhésion et de certification, l'ASTTI a toujours veillé à remplir des critères de qualité stricts. Ses membres s'engagent en outre à respecter un code de déontologie dans l'exercice de leur activité professionnelle et commerciale. Cela apporte aux entreprises ou aux particuliers qui engagent et mandatent des membres de l'ASTTI la garantie que le travail et les prestations seront exécutés avec la maîtrise et les connaissances nécessaires des langues et des spécialisations, ainsi que dans le respect des délais et des exigences de confidentialité convenus. L'ASTTI est membre de l'association faïtière FIT (Fédération internationale des traducteurs) et compte actuellement environ 400 membres. Son siège et son secrétariat sont à Fribourg en Suisse. L'organe suprême de décision est l'assemblée générale des membres, qui se réunit au moins une fois par an. Le congrès annuel de l'association, intitulé *équivalences*, a lieu chaque automne sur un thème spécifique. L'ASTTI organise ou coorganise également d'autres rencontres, conférences et événements régionaux, nationaux et internationaux. Le comité se compose actuellement de quatre membres. Depuis 2024, l'ASTTI est présidée par Antonio Suárez.

www.astti.ch

Publié le 11.11.2025

État : 04.11.2025 / asv